



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le  
mardi 24 juillet 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 17 h 33 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Soumissions – Appel d'offres 2012-02 – Réaménagement d'une partie du bâtiment du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes
3. Parc Nature – Soutien financier
4. Période de questions
5. Fermeture de la session

2012-07-190  
5727

**SOUSSIONS - APPEL D'OFFRES 2012-02 - RÉAMÉNAGEMENT  
D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT DU CENTRE DES LOISIRS DE  
POINTE-AUX-OUTARDES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offres public 2012-02 pour le réaménagement d'une partie du bâtiment du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT QU'** après l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises G. & M. Laplante Ltée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de Les Entreprises G. & M. Laplante Ltée. pour l'appel d'offres 2012-02 concernant l'aménagement d'une partie du bâtiment du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes, au coût de 184 665,95 \$, taxes incluses.

Un montant de 50 000 \$ dans le cadre du fonds conjoncturel a été confirmé par le directeur régional, en date du 15 juin 2011.

Un montant de 100 000 \$ dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) a été confirmé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et par la ministre responsable des Aînés, en date du 27 juin 2012.

La municipalité prendra 34 665,95 \$ dans le fonds Touloustouc.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

PARC NATURE - SOUTIEN FINANCIER

5728

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes a comme objectif d'assurer la protection et de favoriser la mise en valeur de façon durable d'une réserve naturelle de biodiversité unique au Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature est un centre d'interprétation à vocation écologique, éducative, récréotouristique, culturelle et scientifique pour le bénéfice des résidents du milieu, des visiteurs nord-côtiers et des touristes de tous âges;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature offre des opportunités à la population de la région et aux adeptes d'activités particulières d'utiliser ses infrastructures, comme dans le cadre du rassemblement de Kite-Surf de même que les activités liées à l'astronomie et à l'ornithologie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature est un organisme à but non lucratif ne bénéficiant d'aucune forme de financement récurrent pour sa protection et son développement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du Parc Nature est actuellement à déployer, avec différents partenaires privés et publics, un plan de relance pour assurer son fonctionnement et sa rentabilité à compter de 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs partenaires du milieu ont déjà confirmé des sommes importantes pour permettre au Parc Nature de se restructurer tout en poursuivant ses activités pour le bénéfice de la population de Pointe-aux-Outardes et des visiteurs de l'extérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est un partenaire de la première heure du Parc Nature;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes souhaite que les citoyens de la municipalité conserve l'accès au Parc pour la tenue d'activités sociales et familiales;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la population de Pointe-aux-Outardes que le Parc Nature poursuive ses activités et que le plan de relance soit un succès à long terme.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité des membres votants,

Que la Municipalité procède au versement de la somme de 10 000 \$ pour l'année 2012-2013 au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, afin de contribuer au bon fonctionnement des opérations, notamment en ce qui concerne les dépenses liées aux assurances et à la comptabilité.

Que la direction générale soit mandatée pour finaliser, avec la direction du Parc Nature, les détails liés à ce soutien de la municipalité.

Le montant est prévu au budget 2012.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

Le conseiller Patric Frigon se retire de la décision car il fait partie du conseil d'administration du Parc Nature.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2012-07-192  
5729

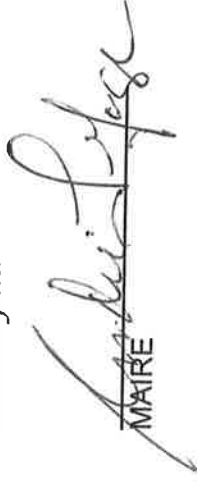
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 17 h 42.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE



